



Depot de plainte, mais pour quel motif ?

Par **Loisal**, le **22/03/2013** à **13:10**

Bonjour,

je dois passer au commissariat dans quelques jours pour déposer une plainte, seulement ça va paraître bizarre mais j'ai un doute quand à la nature de celle ci...

Je m'explique :

Il y a 15 jours l'appartement de ma voisine de palier à pris feu, elle est sorti de l'appartement avec ses gosses qui ont provoqué l'incendie (en jouant avec un chauffage d'appoint) SANS crier au feu, SANS ne serait ce que taper à la porte de palier (la mienne) pour prévenir... Bref elle a descendu les 4 étages sans rien dire et ce sont les voisins d'en face qui ont appelé les pompiers.

Ma question: je compte porter plainte contre cette personne car j'étais dans l'appartement en face au moment des faits, en train de faire la sieste et j'ai été prévenu par mon détecteur de fumée et l'odeur évidemment.

Dois je déposer plainte pour non assistance à personne en danger ? pour négligence mettant en danger un tiers ?

Autre ?

Merci de votre (vos) réponse(s)

Par **kataga**, le **22/03/2013** à **14:36**

Bonjour,

non assistance à personne en danger

Par **Lag0**, le **22/03/2013** à **16:28**

Bonjour,

Je ne suis pas certain que la non assistance soit recevable.

En effet, pour qu'il y ait non assistance à personne en danger, il faut que le coupable ait refusé de porter assistance alors qu'il pouvait le faire sans prendre lui même des risques.

Or, si l'immeuble était en feu, on peut comprendre que cette personne ait eu comme première préoccupation de se mettre en sécurité avec ses enfants.

Si porter assistance la mettait en danger, le délit ne sera pas reconnu.

Par **Loisal**, le **22/03/2013** à **18:27**

Merci pour vos réponses

Oui effectivement après tout dépend de l'interprétation de l'attitude de la personne, car si en effet je comprend très bien que son premier réflexe fut de prendre ses enfants et de partir (c'est bien normal), elle l'a fait tout de suite après le départ de feu qui n'avait pas atteint les parties communes... Et à mon sens un coup de sonnette ou même un avertissement en criant ne lui aurait pas coûté quelques secondes vitales pour rejoindre le rdc...